

www.courrierdelouest.fr

QUESTION DU JOUR Voter

Dès le 15 juin, on pourra appeler et surfer sur son smartphone sans surcoût dans l'UE : est-ce une bonne nouvelle pour vous ?

RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER

Pensez-vous que les réseaux sociaux facilitent la recherche d'emploi ?

Oui 33%
Non 57%
10% Sans opinion

Total des votes : 409

Olivia Ruiz ouvre la saison à La Closerie

Le programme de la nouvelle saison culturelle de Saumur Val de Loire, partagée entre le Dôme de Saumur et la Closerie de Montreuil-Bellay, sera dévoilé jeudi 15 juin. 45 rendez-vous sont programmés du 5 octobre au 2 juillet 2018. Traditionnellement, cette saison s'ouvre par deux soirées gratuites. La première au Dôme, le jeudi 5 octobre, proposera le spectacle Fork. La seconde à la Closerie, le mardi 10 octobre, accueillera la nouvelle diva de la soul, Marta Ren and The Groovelvets. Quant à l'ouverture officielle de la saison, elle aura lieu le 18 octobre à la Closerie avec Olivia Ruiz.



LES COTES DE LA LOIRE			
Juin	12	13	14
Orléans	-0,47	-0,58	-0,67
Saumur	-0,19	-0,26	-0,30
Les Ponts-de-Cé	-0,05	-0,11	-0,20
Montjean-sur-Loire	-0,98	-1,02	-1,10
Ancenis	-1,94	-1,94	-2,00

SERVEUR TÉLÉPHONIQUE
Les prévisions d'Orléans à Ancenis
0825 150 285 (0,15€ la minute)

LA COTE DE LA MAINE
Hier, au pont de la Basse-Chaine
-0,03

Enfance protégée : « On ne lâchera rien »

Refusant toujours les résultats de l'appel à projets du Conseil départemental, 2 000 manifestants ont bloqué Angers hier.

Repères

Juin 2016. Le Conseil départemental lance un « appel à projets » pour la prise en charge des enfants soustraits de leur famille et confiés au Département. L'appel est national, ouvert. Les associations angevines en charge de ces enfants depuis de nombreuses années, sont appelées à candidater comme les autres.

Début avril 2017. Des classements des audits réalisés auprès des structures ayant candidaté sont affichés sur le site internet du Conseil départemental. Déjà des associations s'inquiètent, alors qu'officiellement, elles n'ont pas encore obtenu le résultat de leur consultation et de leur candidature.

Dernière semaine d'avril. Les associations candidates sont reçues, une à une, par le président du Conseil départemental. Christian Gillet leur annonce sa décision, rappelant expressément qu'il n'a fait que suivre les préconisations du jury.

Le 28 avril 2017. Christian Gillet invite la presse afin de rendre public son verdict. Les premières manifestations ont déjà eu lieu. Il sent qu'une grande partie des associations « historiques » en Anjou n'est pas satisfaite de ses choix. Elles l'ont d'ailleurs fait savoir dans nos colonnes. Lors de cette conférence de presse, il se dédouane face à ces « historiques » oubliées, en déclarant : « Beaucoup des projets associatifs proposés ne correspondent plus aux besoins actuels des enfants ». Et, pour autant, il ne leur retire pas les habilitations : « Ces associations écartées restent autorisées et habilitées à recevoir des enfants faisant l'objet d'une mesure de protection. Ils pourront en accueillir dans d'autres départements ! ».

Depuis. Les actions et manifestations se multiplient et la nomination, la semaine passée, d'un Monsieur dialogue, ne calme pas le jeu.

Chiffres

La refonte permet une quarantaine de places supplémentaires d'accueil, dont 583 en établissements. Le Segréen gagne 52 places, le Choletais 51, le Saumurois 47, en revanche, le cœur angevin perd 125 places. Jusqu'à maintenant, neuf associations se répartissaient ces missions. Quinze ont candidaté. Huit ont été retenues, dont six locales et deux nationales. Sur les six locales, deux n'intervenaient pas dans le domaine de l'enfance auparavant. Sont « rayées » de ces effectifs, les associations Arpeje 49 à Angers ; Apaech à Cholet ; Les Tourelles à Saumur ; Cassiopée à Candé et Acadéa à Baugé. Elles représentent environ 330 emplois. Pour ces salariés, l'inquiétude est grande. Pour Christian Gillet, « il n'y aura pas de casse » de l'emploi. Le président entend « faire pression amicale » sur les nouvelles structures.

Bruno JEOFFROY
bruno.jeffroy@courrier-ouest.com

La place du Ralliement, à Angers, avait un air de Fête de la musique avant l'heure, hier midi, lieu de rassemblement des professionnels de la protection de l'enfance en Maine-et-Loire. Avant les prises de parole, plusieurs groupes musicaux ont fait monter l'ambiance, même si le cœur n'y était pas vraiment. Cette nouvelle manifestation contre l'appel à projets commandé par Christian Gillet montre, avec plus de 1 800 manifestants dans la rue, que l'heure de la résignation n'a pas encore sonné.

« Gillet est foutu. Il va battre en retraite »

La place est noire de monde. Noir, le dress-code du jour. Apaech (Cholet), Cassiopée (Candé), Les Tourelles (Saumur), Arpeje (Angers), Les Écuireils (Montreuil-Juigné), Le Cap (Baugé)... chaque structure porte un cerceuil siglé des dates de création et de dissolution des dites associations. Larme dessinée sur masques blancs, boîtes de fer-blanc et sifflets pour faire du bruit, chacun est équipé. « On ne comprend pas, explique Évelyne, la cinquantaine. On a toujours effectué notre métier avec cœur. On ne nous a jamais faits de reproche et là, comme d'un coup de baguette magique, on disparaît, plus apte à éduquer ces enfants ». « Si c'est le cas. Si nous ne sommes pas capables d'éduquer les enfants qui nous sont confiés, que Christian Gillet nous les retire de suite. Sinon, c'est non-assistance à personne en danger ! », ajoute un éducateur s'invitant dans l'échange. « Oui, nous aussi, nous sommes éccœurés, interrompt Léa, en plein cursus d'éduc spé. Un concours pas facile à décrocher et des études assez longues, pour en arriver là ? ».

Les premières manifestations locales - il y en avait encore une, samedi dernier à Candé -, comme les manifestations départementales, n'avaient, jusque-là, jamais rassemblé plus de 800 personnes. Ils étaient plus du



Angers, boulevard Foch, hier. Près de 2 000 personnes ont défilé dans les rues d'Angers, refusant les résultats de l'appel à projets diligenté par le conseil départemental de Maine-et-Loire. Photo CO - Laurent COMBET.

double hier, refusant toujours et encore les résultats de ce dossier porté par Christian Gillet en personne. Et pour la première fois, les étudiants dans ce domaine, se sont joints à la grogne. Et ils n'étaient pas les seuls. Des délégations de différents départements ont convergé vers le Ralliement, le bien nommé. Des délégations du 35, du 37, du 44, 59, 62, 72, 75, 78, 85, 92, 93 avaient fait le déplacement. « Ce qui se passe en Maine-et-Loire actuellement est regardé ailleurs, explique un délégué syndical. Si, hélas, ça marche ici, la méthode sera

copiée. La protection de l'enfance est en danger. Un enfant n'est pas une marchandise et une variable budgétaire ». À l'heure des prises de parole, sur le parvis du théâtre, le collectif rassemblant les salariés des différentes structures associatives du département, a brandi les journaux locaux de samedi dernier. « Regardez, lance le porte-parole. Christian Gillet se paie de la publicité pour expliquer à tout le monde que son choix est le bon, et répète à qui veut l'entendre qu'il ne faut pas instrumentaliser les enfants. Personne n'est dupe ».

Deux méthodes s'affrontent depuis plus deux mois. Dans ce rapport de force, la mobilisation salariale ne faiblit pas, ARPEJE 49 attaque, sur le fond, le sujet même de l'appel à projets auprès du Tribunal administratif (nos éditions de samedi), l'URIOPSS dénonce à son tour le détournement de la procédure (lire ci-dessous). A battre le pavé sous la chaleur, certains sont affirmatifs « Gillet est foutu. Il va battre en retraite ». Rien n'est gagné pour eux, mais la balance semble, en quelques jours, pencher en leur faveur.

Camp retranché
Hier soir, à l'occasion de la 1^{re} soirée du Festival d'Anjou (manifestation financée par le Conseil départemental), des manifestants ont interpellé le parterre d'invités à son arrivée. Le président du Conseil devait s'en douter. Une cinquantaine de gendarmes et une demi-compagnie de CRS faisaient du château du Plessis-Macé un vrai camp retranché.

Chopin, Jo Bithume et les cercueils



Les salariés de la protection de l'enfance pleurent le mauvais coup joué par Christian Gillet.

On appelle ça « le carré ». Le carré, pour les manifestants à Angers, est formé des boulevards Foch, Carnot, Ayrault, berges, Roi René, Foch. Et ce « carré » a été respecté hier, perturbant fortement la circulation entre 15 heures et 18 heures. Au final, sur un boulevard Foch

déserté de ses véhicules, une minute de silence a été respectée. Tandis que la fanfare Jo Bithume entamait la Marche funèbre de Chopin, les salariés des structures déposaient les cercueils au pied du nouveau bâtiment de Conseil départemental, mais aussi aux pieds bottés des CRS.

Drôle d'ambiance. On a allumé des bougies, déposé des doudous et des jouets. Comme à la Saint-Jean, le feu a été mis aux cercueils, mais ce n'était pas carnaval.

Une procédure d'appel à projets « détournée » d'après l'URIOPSS

À son tour, l'Union régionale inter-fédérale des organisations privées sanitaires et sociales (URIOPSS) des Pays de la Loire, dénonce le recours, par le Département, à la procédure d'appel à projets.

Anne Postic, la directrice régionale de l'URIOPSS, reconnaît la nécessité d'adapter l'offre d'accompagnement aux nouveaux besoins des enfants et de leurs familles. Toutefois, sa structure a demandé, à plusieurs reprises, au Conseil départemental de mettre en place des « contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens », tout en dénonçant l'utilisation de la procédure d'appel à projets, au regard du cadre juridique du Code de l'action sociale et des familles. Dans un communiqué, l'URIOPSS note « de nombreux paradoxes dans l'énoncé des arguments du Département quant à la justification du recours à cette démarche et à ses suites ». Et Anne Postic de lister : « Paradoxe entre la volonté d'économies annoncée, suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, via une fourchette de prix indiquée dans le cahier des charges, et la

possibilité que le Département accorde des moyens supplémentaires aux associations retenues afin de faciliter l'embauche des salariés avec ancienneté ; paradoxe encore, entre la décision du Département de ne plus confier des enfants du Maine-et-Loire à certaines associations, tout en maintenant leurs autorisations de fonctionner et en suggérant à ces mêmes associations d'accompagner d'autres publics relevant juridiquement de la protection de l'enfance (les mineurs non accompagnés) ; paradoxe toujours, entre le souhait de proximité du Département, pour rapprocher le lieu d'accueil des enfants et le lieu de résidence des parents, et l'invitation faite aux associations non retenues d'accueillir des enfants d'autres conseils départementaux ». Pour l'URIOPSS, décideurs publics et acteurs associatifs doivent « favoriser la co-construction des politiques publiques, par un dialogue de qualité et dans la durée ». Mais est-il encore temps de penser à cette co-construction alors que les volontés ne semblent pas s'être entendues déjà en amont du lancement de l'appel à projets ?